

Dans un contexte de sécheresse qui se répète et s'aggrave, la Préfecture des Pyrénées Atlantiques a passé votre commune de même que l'entièreté du Béarn en situation d'alerte sécheresse depuis le 08 juillet 2026.

En application de cet arrêté préfectoral, des restrictions d'usages de l'eau sont mises en œuvre sur votre commune :

- Interdiction d'arroser de 8h à 20h
- Interdiction de laver les véhicules
- Interdiction de laver les façades et toitures
- Interdiction de laver les trottoirs et voiries
- Interdiction de remplir les piscines

Agissons ensemble pour diminuer nos consommations et préserver nos ressources et un accès durable à l'eau potable pour tous.

Accès VIGIEAU pour consultation des prescriptions détaillées :
<https://vigieau.gouv.fr/>

Accès plaquette stratégie de sobriété du Bassin de l'Adour :
<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/strategie-sobriete-bassin-adour>.